

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017
à 18H à PARADOU

Présents : Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Gilles BASSO, Patrice BLANC, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Mme Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé, CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Pierre GUILLOT, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Denise VIDAL, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Stephan GUIGNARD, Chantal LEMOIGNE, Gisèle PERROT-RAVEZ.

Procurations :

- de M. Michel BONET à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Pascal DELON à Mme Pascale ALBERTOS ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Guy FRUSTIE à Mme Anne SOURDON ;
- de Mme Françoise JODAR à Mme Denise VIDAL ;
- de Mme Aline PELISSIER à M. René FONTES ;
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Madame Pascale LICARI, Maire du PARADOU, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 MARS 2017

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 22/2017 relative aux conventions portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place de points d'apport volontaire tels que papiers, journaux, magazines, verres, eco-boc et bornes textiles sur les territoires communaux ;
- Décision n° 23/2017 relative à l'acquisition de macarons de stationnement pour les membres du bureau communautaire ;
- Décision n° 24/2017 relative à l'acquisition de macarons de stationnement pour les agents communautaires ;
- Décision n° 25/2017 relative au contrat de vérification périodique des installations et des équipements techniques avec Bureau Veritas ;
- Décision n° 26/2017 relative au contrat de services « NAE » pour la délivrance et la gestion des cartes chronotachygraphe « conducteur » des agents de la collecte avec l'Imprimerie Nationale ;
- Décision n° 27/2017 relative aux conventions de formation professionnel continue des agents de la collecte pour le transport de marchandises avec l'Organisme de Formation Professionnelle ECF CHERRI ;
- Décision n° 28/2017 relative au contrat de vérifications techniques d'équipements avec SOCOTEC France ;
- Décision n° 29/2017 relative à la convention portant sur l'implantation et l'exploitation de bornes de recyclage textile avec l'association RE-SOURCES ;

- Décision n° 30/2017 relative à la convention portant sur l'exploitation de bornes de recyclage textile aux déchèteries de Maussane les Alpilles et de Saint Etienne du Grès avec l'association RE-SOURCES ;
- Décision n° 31/2017 relative à la convention portant sur l'implantation et l'exploitation d'une borne de recyclage textile à la déchèterie de Saint Rémy de Provence avec l'association LION'S CLUB ;
- Décision n° 32/2017 – Le Président informe les élus que cette décision sera présentée lors d'un prochain conseil ;
- Décision n° 33/2017 relative à la déclaration sans suite du lot n°4 « Fournitures des diffuseurs d'air » relatif au marché de renouvellement des diffuseurs d'air fine-bulles du bassin d'aération de la station d'épuration de Saint Rémy de Provence (MAPA 2017-01).
- Décision n° 34/2017 relative à la convention de stage avec l'université Paul Valéry MONTPELLIER 3 pour l'accueil d'un stagiaire sur la Régie Tourisme.

4. DELIBERATION N° 64/2017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET DES TAXES ADDITIONNELLE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

- cotisation foncière des entreprises : 24,00 %,
- taxe d'habitation : 9,97 %,
- taxe foncière (bâti) : 0,000 %,
- taxe foncière (non bâti) : 2,13 %,

Par : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N° 65/2017 – VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de fixer les taux de la TEOM pour 2017 comme suit :

Zones	Commune	Taux d'imposition
Zone n° 1	Aureille	9,00 %
Zone n° 2	Les Baux de Provence	5,95 %
Zone n° 3	Eygalières	5,00 %
Zone n° 4	Fontvieille	5,00 %
Zone n° 5	Mas-Blanc des Alpilles	7,48 %
Zone n° 6	Maussane les Alpilles	5,31 %
Zone n° 7	Mouriès	8,00 %
Zone n° 8	Le Paradou	4,70 %
Zone n° 9	Saint-Etienne du Grès	6,40 %
Zone n° 10	Saint-Rémy de Provence	8,65 %

Par : POUR : 34 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Mme Danielle AOUN, M. Henri MILAN)

6. DELIBERATION N° 66/2017 – VOTE DE LA REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) INSCRITE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de répartir entre les communes de la CCVBA la totalité de la dotation de solidarité communautaire votée au budget primitif 2017 conformément au tableau suivant :

Communes	DSC versée en 2016	DSC (BP 2017)
Aureille	37 570 €	37 570 €
Les Baux de Provence	208 298 €	208 298 €
Eygalières	141 439 €	141 439 €
Fontvieille	101 876 €	101 876 €
Mas Blanc des Alpilles	25 280 €	25 280 €
Maussane les Alpilles	109 915 €	109 915 €
Mouries	75 933 €	75 933 €
Le Paradou	41 082 €	41 082 €
Saint Etienne du Grès	76 326 €	76 326 €
Saint Rémy de Provence	457 281 €	457 281 €
Total	1 275 000 €	1 275 000 €

Par : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N° 67/2017 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE CCVBA - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget supplémentaire de la CCVBA de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget supplémentaire de la CCVBA de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président,

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

Parallèlement au vote du budget supplémentaire, Monsieur le Président souligne au Conseil communautaire que l'annexe IV B1.7 (page 42) relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget, indique les noms des associations bénéficiaires de subventions ainsi que les montants qui leur sont respectivement attribués.

Monsieur le Président propose aux élus présents d'adopter l'annexe IV B1.7 (page 42) relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget supplémentaire, telle qu'elle a été présentée par Monsieur le Président, et autorise Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dépenses.

Madame Anne SOURDON est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Mme Danielle AOUN, M. Henri MILAN)

8. DELIBERATION N° 68/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA" PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget primitif annexe "DSP - service assainissement CCVBA" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif annexe "DSP - service assainissement CCVBA" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

9. DELIBERATION N° 69/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA" PLAN COMPTABLE M49 DEVELOPPE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif annexe "Régie - service assainissement CCVBA" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

10. DELIBERATION N° 70/2017 - DECISION MODIFICATIVE N° 2017-1 DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA" - PLAN COMPTABLE M4 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter la décision modificative n° 2017-1 du budget primitif annexe "Régie - service tourisme CCVBA" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter la décision modificative n° 2017-1 du budget primitif annexe "Régie - service tourisme CCVBA" tel qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

11. DELIBERATION N° 71/2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA DE SAINT REMY DE PROVENCE" - PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget primitif annexe "Extension ZA de Saint Rémy de Provence" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif annexe "Extension ZA de Saint Rémy de Provence" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

12. DELIBERATION N° 72/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ZA DE LA MASSANE 4 - SAINT REMY DE PROVENCE" - PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

13. DELIBERATION N° 73/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA EYGALIERES" PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget primitif annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 33 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT, M. Henri MILAN)

14. DELIBERATION N° 74/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ZA LES GRANDES TERRES 2 - EYGALIERES" PLAN COMPTABLE M14 - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter le budget primitif annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" de l'année 2017 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : POUR : 34 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT)

Départ de M. René FONTES

15. DELIBERATION N° 75/2017 - VOTE DE LA TRANCHE 2016 CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ASSAINISSEMENT 2014-2018 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement relatif à la tranche 2016 d'un montant de 800 000 € HT de dépenses subventionnables, permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 336 000,00 € HT pour l'opération "Extension du réseau d'assainissement" du CDDA 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence tel que détaillé en annexe ;

Par : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION N° 76/2017 - VOTE DE LA TRANCHE 2017 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2015-2017 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement relatif à la tranche 2017 d'un montant de 61 360,00 € HT de dépenses subventionnables, permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 49 088 € HT pour la partie « assainissement » du CDDA 2015-2017 de la Commune de Saint Etienne du Grès tel que détaillé en annexe.

Par : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

17. DELIBERATION N° 77/2017 - CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPEEN LIFE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager la Communauté de communes dans la candidature au programme européen LIFE selon le programme joint en annexe d'un montant total de 1 702 400 € TTC. Les subventions attendues s'élèvent donc à 1 069 700 € dont 480 560 € de soutien Life (Europe).

Par : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N° 78/2017 - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA SENTE DU COLONEL BOYER A SAINT ETIENNE DU GRES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire

- d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Sente du Colonel Boyer à Saint Etienne du Grès pour un montant de 13 960,00 € HT concernant la dépose d'amiante ;
- d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la Sente du Colonel Boyer à Saint Etienne du Grès pour un montant de 15 040,00 € HT concernant la dépose d'amiante.

Par : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

19. DELIBERATION N° 79/2017 - CREATION D'UN EMPLOI A CARACTERE SAISONNIER A TEMPS COMPLET BUDGET ANNEXE "REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA"

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de créer un emploi à caractère saisonnier de conseiller en séjour à temps complet à compter du 1er mai 2017 ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n° 2017-1 du budget annexe "Régie - service tourisme CCVBA" au chapitre 012, articles 6411 et suivants.

Par : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

20. DELIBERATION N° 80/2017 - CREATION DE HUIT EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - ARTICLE 3 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de créer huit emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 1er mai 2017 ;
- de modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2017 de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64131 et suivants, fonction 812.

Par : POUR : 34 voix – unanimité des suffrages exprimés.

21. DELIBERATION N° 81/2017 - MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de fixer, pour le Président, une indemnité au taux de 46,35 %, correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- de fixer, pour les Vice-présidents, une indemnité au taux de 16,95 %, correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, fonction 021 du budget général de la CCVBA.

Par : POUR : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILOT, M. Henri MILAN)

22. DELIBERATION N° 82/2017 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCVBA ET DE SON SUPPLEANT A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) DU PAYS D'ARLES

Monsieur le Président décide :

- de désigner Monsieur Yves FAVERJON comme représentant de la CCVBA au sein de la CCI du Pays d'Arles ;
- de désigner Monsieur Jean-Louis VILLERMY comme suppléant de Monsieur Yves FAVERJON au sein de la CCI du Pays d'Arles.

Par : POUR : 31 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILOT, M. Henri MILAN)

La séance a été levée à 20h00.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by several loops and a long horizontal stroke at the end.

Hervé CHERUBINI